

Mairie d'Etival-lès-Le Mans
72700 Etival-lès-Le Mans

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

☐ 1ère CATEGORIE

☒ 3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné PAULIN Jean-Luc, Vice-Président du club de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans
domicilié à 57 avenue Georges Duhamel 72000 Le Mans
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
du dimanche 3 novembre 2024 à 13 heures
au dimanche 3 novembre 2024 à 19 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments
respectueux.

Le 27 février 2024

Signature

ARRETE DU MAIRE N° 2024-017

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

M PAULIN Jean-Luc, Vice-Président du club de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans est autorisé à ouvrir
un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

Au terrain de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans

Du dimanche 3 novembre 2024

à 13 heures

Au dimanche 3 novembre 2024

à 19 heures

à l'occasion d'un concours de pétanque

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 27 février 2024

Le Maire,

